

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP 8e/16-04
Séance du 23 FEV. 2007

REÇU A LA PRÉFECTURE
- 1 MARS 2007

PROGRAMME E058 LANGUE ET CULTURE REGIONALES SUBVENTION A UNE ACTIVITE THEATRALE EN HOCHDEUTSCH ORGANISEE PAR L'ASSOCIATION KIDDY A RIEDISHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente
- VU la délibération du Conseil Général n°2007/I-5°/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente
- VU la délibération 2007/I-8/05 du 14 décembre 2006 relative au BP 2007 Programme Langue et Culture Régionales 2007
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- d'accorder une subvention de 300 € à l'Association Kiddy 14 rue du Panorama à Zimmersheim au titre de l'animation théâtrale en allemand à Riedisheim
- d'autoriser le Président à signer la convention de financement
- que cette aide sera imputée sur le chapitre 65, nature 6574, enveloppe 20306, fonction 28, programme E058

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet le 1^{er} MARS 2007

Publication le 2^e MARS 2007

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions